



Élections des représentants à la Commission Consultative Paritaire Départementale (CCPD) Assistants Maternels et Assistants Familiaux

Vous êtes appelés à renouveler, pour 6 ans, vos représentants à la CCPD.

La CCPD est chargée de donner un avis préalable obligatoire aux décisions du Président du Conseil Général qui envisage de retirer un agrément, de ne pas le renouveler ou d'y apporter des restrictions. Elle doit aussi être informée immédiatement de toutes les mesures de suspension. Elle doit enfin être consultée sur le bilan de fonctionnement de l'agrément, sur le contenu de la formation professionnelle obligatoire et sur le programme annuel de la formation continue.

La **Confédération Générale du Travail**, en qualité de première organisation syndicale représentative, participe aux différents lieux et instances de concertation et de négociation, tant au niveau du gouvernement que des employeurs. Elle s'engage à intervenir pour que le statut des assistants maternels et assistants familiaux soit connu, appliqué, amélioré, en créant les convergences entre les salariés de différents secteurs (privé et contractuels de droit public).

Assistants maternels :

La CGT revendique une réelle professionnalisation. Déjà, en 2004, la mobilisation a permis de gagner l'adoption d'une convention collective nationale pour ceux relevant des employeurs particuliers. Dans la fonction publique, les assistants maternels sont répertoriés comme agents non titulaires. Nous nous mobilisons contre cette précarité injustifiée et nous demandons aujourd'hui leur titularisation.

Pour améliorer votre statut en terme de salaire et de formation professionnelle, il reste beaucoup à faire !

Assistants familiaux :

En 2005, la réforme du statut avait permis des avancées, mais en ne titularisant pas les assistants familiaux dans la fonction publique territoriale, elle n'est pas au niveau des enjeux d'un service public de qualité.

La CGT demande une réelle reconnaissance des qualifications de ces personnels soumis à de fortes responsabilités que ce soit dans le public ou le privé.

Dans le Finistère, depuis 4 ans, un collectif CGT s'est créé pour la défense des assistants familiaux . Des rencontres ont lieu régulièrement pour échanger sur les conditions de travail. A partir de là de nombreux accompagnements ont eu lieu à la demande des salariés pour garantir le respect de leur droit.

Aujourd'hui, nous souhaitons mettre en place la même démarche pour les assistants maternels, et ces élections CCPD sont pour nous l'occasion de prendre contact avec vous. Pour qu'un travail similaire puisse se mettre en place et que le droit des assistants maternels soit porté et défendu par la CGT.

Pourquoi voter pour la liste CGT :

- pour être écouté, informé de vos droits et accompagné en cas de remise en cause de vos agréments.
- Pour que les critères nationaux relatifs à l'agrément soient respectés et identiques sur l'ensemble du territoire.
- Pour une réelle reconnaissance de votre métier et une formation continue parfaitement adaptée à vos besoins.
- Pour une meilleure prise en compte de votre parole.
- Pour une valorisation de votre expérience et de votre rôle éducatif auprès des enfants.

	Titulaires	Suppléantes
N° 1	Le Guern Françoise Assistante Familiale	Buenafuente Pascale Assistante Familiale
N° 2	Corre Françoise Assistante Familiale	Le Corre Marie Hélène Assistante Familiale
N° 3	Le Ru Régine Assistante Familiale	Bouttier Eric Assistant Familial
N° 4	Oger Sylvie Assistante Maternelle	Le Polles Sylvie Assistante Maternelle

Deux assistants maternels et six assistants familiaux sont candidats à la CCPD du Finistère sur la liste CGT.

Pour que le respect de vos droits soit garanti

Votez CGT